

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE****I.1) NOM ET ADRESSES**

Île de France Mobilités, Numéro national d'identification : 28750007800012, 39 bis - 41 rue de Châteaudun,
Point(s) de contact : Contrats et Tarification, département Mise en Concurrence : Juliette VINCK, 75009, PARIS, F,
Téléphone : (+33) 01 47 53 28 00, Courriel : cspgpe@iledefrance-mobilites.fr, Code NUTS : FR101

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.iledefrance-mobilites.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://achatpublic.com>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :
<https://www.achatpublic.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://www.achatpublic.com>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles.

Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse :

<https://www.achatpublic.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE : Autre activité : TRANSPORT

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE**SECTION II : OBJET****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Contrat relatif à l'exploitation du service de transport de personnes — ligne 18 du Grand Paris Express

Numéro de référence : GPE-2022-01

II.1.2) Code CPV principal : Descripteur principal : 60210000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : La présente procédure vise à désigner l'exploitant des services de la ligne 18 du réseau de transport public du Grand Paris Express.

II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 657 000 000 euros

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Délégation de service public, Prestations de services, Transport

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Lot n° :

II.2.2) Code (s) CPV additionnel (s)

Code CPV principal : 50222000 - Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 45234124 - Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 34620000 - Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR104-FR108-FR103

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) Description des prestations : Île-de-France Mobilités (ou « IdFM »), autorité organisatrice des mobilités sur la région Île-de-France, désigne les opérateurs de transport des réseaux de transport public en Île-de-France. Le contrat vise à confier l'exploitation du service de transport de personnes pour la ligne 18 du Grand Paris Express. Il comprend (i), une tranche ferme, avec des mises en service progressives, et (ii) une tranche conditionnelle, qui sera affermie sous conditions. La tranche ferme porte sur les linéaires suivants : - Tronçon 1 : CEA Saint-Aubin - Massy-Palaiseau, en ce compris le Centre d'Exploitation et de Maintenance de Palaiseau, - Tronçon 2 : Massy-Palaiseau - Aéroport d'Orly. La tranche conditionnelle porte sur le linéaire suivant :  Tranche conditionnelle (tronçon 3) : Versailles Chantiers - CEA Saint-Aubin. L'affermissement de la tranche conditionnelle ne pourra être envisagé que si les gares et tronçon correspondants sont mis en service au plus tard avant la fin de la huitième année suivant le démarrage du contrat. Dans le cas contraire, cette tranche conditionnelle sera incluse dans un contrat faisant l'objet d'une autre procédure. L'exploitation de cette ligne est estimée représenter environ 5 millions de trains kilomètres commerciaux et environ 30 millions de voyages par an à horizon 2030, lorsque tous les tronçons seront en service. Le contrat comprend :  l'exploitation du transport ferroviaire par un métro automatique et des gares sur les linéaires identifiés ci-dessus, en ce compris le Site de Maintenance et de Remisage et le Poste de Commandes Centralisées, dont la relation avec les voyageurs, l'accueil et l'information des voyageurs dans les gares, la gestion des interfaces avec l'opérateur de

sûreté, le gestionnaire d'infrastructures, les gestionnaires de publicité/commerce/GPN et autres tiers conformément aux textes en vigueur, la sécurité contre les risques d'incendie et de panique en gares, la lutte contre la fraude et la lutte contre le vandalisme, les missions du chef de file de la réglementation STPG et la distribution des titres de transport en gares ;  l'entretien, la maintenance et le gros entretien-renouvellement des biens du service qui seront mis à sa disposition dans les conditions définies par les textes en vigueur, en ce compris le matériel roulant, le site de maintenance et de remisage, le second oeuvre et les équipements en gare, ainsi que l'entretien et la maintenance de premier niveau des oeuvres d'art en gare. Le contrat ne comprend pas :  l'acquisition des matériels roulants ;  l'exploitation et la gestion des infrastructures du réseau de fibre optique (tubes, câbles et sites techniques) intégré aux infrastructures de la ligne 18 à des fins de développement territorial, non plus que celles des équipements de téléphonie mobile (Grand Paris Numérique) ;  la gestion des commerces et de la publicité en gare. Le périmètre du contrat sera précisé dans les documents de la consultation. Le contrat prévoira des objectifs de performance assortis d'indicateurs mesurant à la fois la réalisation de l'offre de transport, la qualité du service rendu, la réalisation de maintenance et les objectifs RSE.

II.2.5) Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée : Valeur hors TVA : 657 000 000 euros

II.2.7) Durée de la concession : Durée en mois : 84

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Éventuellement prolongeable par tranches de 6 mois sans excéder 120 mois. 2 ans de pré exploitation sont prévus, avec démarrage prévisionnel de l'exploitation courant 2026. Les candidats prendront connaissance et présenteront leurs dossiers de candidature sur la base du document descriptif et de ses annexes, à obtenir à l'adresse suivante : <http://www.iledefrance-mobilites.fr/grandparisexpress>

Mots descripteurs : Délégation de service public, Prestations de services, Transport

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Les candidats ont l'obligation de prendre connaissance et de présenter leurs dossiers de candidature sur la base du document descriptif et de ses annexes qui peuvent être obtenus sur le site d'Île-de-France Mobilités à l'adresse suivante : <http://www.iledefrance-mobilites.fr/grand-paris-express>

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les candidats ont l'obligation de prendre connaissance et de présenter leurs dossiers de candidature sur la base du document descriptif et de ses annexes qui peuvent être obtenus sur le site d'Île-de-France Mobilités à l'adresse suivante : <http://www.iledefrance-mobilites.fr/grand-paris-express>

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les candidats ont l'obligation de prendre connaissance et de présenter leurs dossiers de candidature sur la base du document descriptif et de ses annexes qui peuvent être obtenus sur le site d'Île-de-France Mobilités à l'adresse suivante : <http://www.iledefrance-mobilites.fr/grand-paris-express>

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession

Le soumissionnaire retenu s'engage à constituer une société dédiée, domiciliée dans un pays de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen.

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 21 juin 2022 - 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**VI.1) RENOUELEMENT**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

La consultation se déroulera selon des modalités indiquées dans les documents de la consultation

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, PARIS, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00,

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Fax : (+33) 1 44 59 46 46, Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**VI.4.3) Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Le candidat pourra exercer devant le Tribunal administratif précité :  Un recours gracieux devant le pouvoir adjudicateur dans les 2 mois de la publication/notification de la décision attaquée ;  Un référé précontractuel au plus tard avant la date de signature du contrat par IdF-M, conformément à l'article L. 551-1 du code de justice administrative (CJA) ;  Un référé contractuel à compter de la signature du contrat dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, conformément à l'article R. 551-7 du CJA ;  Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (arrêt «Tarn-et-Garonne» – Conseil d'Etat, 4 avril 2014, no 358994) ;  Un recours pour excès de pouvoir contre certains actes détachables du contrat, 2 mois à compter de la notification de l'acte attaqué, conformément à l'article R. 421-1 du CJA. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du CJA).

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, PARIS, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00,

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, Fax : (+33) 1 44 59 46 46, Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : le 10 mai 2022
